BILAN FINANCIER : 2023

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Informer le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) des aspects financiers de la Commission pour l'exercice financier 2023 (du 1er janvier au 31 décembre 2023).

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2023

1. Le total des contributions dues en 2023 au titre du budget de 2023 s'élevait à 4 109 745 USD. Au 31 décembre 2023, un total de 4 055 531 USD avait été reçu (Tableau 1).
2. Le montant cumulé des arriérés de contribution (membres et anciens membres) a augmenté de 2% environ, passant de 2 711 107 USD au 31 décembre 2022 à 2 765 321 USD au 31 décembre 2023. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles dans le document IOTC-2024-SCAF21-04.

Il est important de verser les contributions à temps

3. Comme expliqué dans le rapport sur les arriérés de contributions au CPAF, les contributions sont un principe central de l'adhésion à la FAO et donc à la CTOI.
4. La situation des arriérés de contributions n'est pas durable à long terme. Il est essentiel de recevoir les contributions dès que possible après l'envoi des factures car la FAO exige que des fonds soient disponibles dans le budget de la CTOI au début de chaque année civile afin de couvrir tous les salaires et les contrats existants (pour les consultants et autres prestataires de services) pour cette année. La FAO ne contribuera pas aux comptes de la CTOI pour les maintenir à flot. Des fonds substantiels doivent être disponibles sinon la FAO ne renouvellera pas les contrats du personnel, ne conclura pas de nouveaux contrats ou ne s'engagera pas dans des processus d'achats.

DEPENSES POUR L'ANNEE 2023

Le budget de 2023 a été sous-utilisé de 458 014 USD

5. Le budget total pour 2023 était de 4 109 745 USD et la Commission a utilisé (chiffres réels) la somme de 3 651 731 USD. Le niveau de sous-utilisation du budget a totalisé 458 014 USD (Tableau 1).
6. Les notes explicatives sur les dépenses engagées en 2023 sont comme suit :

Salaires - Personnel de la catégorie Cadres (1.1)

7. Les salaires de la catégorie Cadre étaient inférieurs au chiffre inscrit au budget, avec une sous-utilisation de 246 033 USD (16%). Cette économie était principalement due au fait que le poste de Responsable scientifique P5 est vacant depuis le mois de juillet et que le poste de Chargé des pêches P2 (Données) était vacant de janvier à novembre.

Personnel des Services généraux (1.2)

8. Il y a eu une dépense excédentaire de 9 070 USD (12%) dans les salaires des Services Généraux. Cela était dû au fait que la roupie seychelloise est devenue plus forte par rapport au dollar américain en 2023. Le Tableau 2 comporte des détails supplémentaires sur les coûts liés aux salaires du personnel.

Cotisations de l'employeur (1.3 et 1.4)

9. Malgré une augmentation globale du barème des rémunérations considérées aux fins de la pension et des coûts des soins de santé, les cotisations de l'employeur au Fonds de pension et aux coûts de l'assurance maladie ont été inférieurs de 3% aux chiffres inscrits au budget ci-dessous, comme conséquence directe des postes vacants. Les cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO ont été inférieures de 12% aux montants budgétisés ci-

dessous. Ces cotisations aux droits à indemnités sont évaluées par la FAO pour chaque projet (y compris la CTOI) au prorata des frais réels de la couverture de ces droits à indemnités dans l'ensemble de la FAO. Une variation des dépenses de personnel supplémentaire de -93 485 USD a été créditée. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les frais salariaux en ce qui concerne les cotisations de l'employeur.

Tableau 1. Comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses budgétisées en 2023 (en USD).

	Description des chapitres budgétaires	Budget	Réel	Variance	Percent Diff.
1	**Dépenses administratives - Coûts de personnel**				
1.1	Salaires de la catégorie Cadres	1 539 387	1 293 354	-246 033	-16%
1.2	Salaires des Services Généraux	76 606	85 676	9 070	12%
	Sous-total Salaires	**1 615 993**	**1 379 030**	**-236 963**	**-15%**
1.3	Cotisations de l'employeur au Fonds de pension et à l'assurance maladie	437 021	423 055	-13 966	-3%
1.4	Cotisations de l'employeur au Fonds des droits à indemnités de la FAO	670 875	592 732	-78 143	-12%
1.5	ICRU	78 993	66 663	-12 330	-16%
1.6	Ajustement Variation des dépenses de personnel	0	-93 485	-93 485	100%
1.7	**Total dépenses administratives**	**2 802 882**	**2 367 995**	**-434 887**	**-16%**
2	**Dépenses de fonctionnement**				
2.1	Renforcement des capacités	62 000	33 288	-28 712	-46%
2.2	Co-financement subventions Science/Données	0	0	0	-
2.3	Co-financement subventions Application	0	0	0	-
2.4	Divers Imprévus	0	0	0	-
2.5	Consultants/Prestataires de services	542 400	250 354	-292 046	-54%
2.6	Déplacements professionnels	165 000	159 123	-5 877	-4%
2.7	Réunions	17 000	105 060	88 060	518%
2.8	Interprétation	135 000	151 400	16 400	12%
2.9	Traduction	115 000	94 434	-20 566	-18%
2.10	Équipement	35 000	19 938	-15 062	-43%
2.11	Dépenses générales de fonctionnement	76 000	57 795	-18 205	-24%
2.12	Impression	0	0	0	0%
2.13	Imprévus	10 000	0	-10 000	-100%
2.14	FPR*	0	300 179	300 179	-
	Total dépenses de fonctionnement	**1 157 400**	**1 171 571**	**14 171**	**1%**
	SOUS-TOTAL	**3 960 282**	**3 539 566**	**-420 716**	**-11%**
3	Contributions additionnelles des Seychelles	-28 750	-32 160	-3 410	12%
4	Risque de déficits	0	0	0	0%
	TOTAL	**3 931 532**	**3 507 406**	**-424 126**	**-11%**
5	Frais de gestion FAO	178 213	144 325	-33 888	-19%
6	**TOTAL GÉNÉRAL**	**4 109 745**	**3 651 731**	**-458 014**	**-11%**

*Les dépenses réelles du FPR se sont élevées à 300 179 USD mais 220 000 USD seulement ont été transférés au Fonds pour utilisation en 2023.

ICRU - Amélioration du recouvrement des coûts (1.5)

10. En 2014, la FAO a mis en place des frais d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) afin de couvrir les coûts de personnel de projets de terrain (pour les fonctionnaires et consultants). Ces frais visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis pour la sécurité et les technologies de l'information. Bien que la Commission ait précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU au budget de la CTOI (CPAF14, par exemple), l'ICRU a continué à être appliqué par la FAO et il y a donc eu une dépense de 66 663 USD en 2023 par rapport à un budget de 78 993 USD. Cette réduction de 16% est imputable à d'autres sous-utilisations administratives. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur l'allocation de l'ICRU au personnel.

Soutien au renforcement des capacités (2.1)

11. La ligne budgétaire Renforcement des capacités présente des dépenses de 33 288 USD par rapport à un montant budgétisé de 62 000 USD. Cette économie est liée à la mobilisation de ressources extrabudgétaires et de partenariats de la part du Secrétariat de la CTOI, en vue de couvrir certaines dépenses prévues.

Co-financement subventions Science/Données (2.2)

12. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir les dépenses liées au co-financement de la CTOI des subventions financées par des sources externes pour les activités en matière de science et de données. Cette ligne budgétaire a été établie à 0 USD en 2023, en partant du principe que tout cofinancement nécessaire serait prélevé sur la ligne budgétaire Consultants/Prestataires de services et que cette ligne budgétaire serait retirée des futurs budgets.

Co-financement subventions Application (2.3)

13. Cette ligne budgétaire est incluse pour couvrir les dépenses liées aux contributions de la CTOI aux projets financés par des sources externes. Cette ligne budgétaire a été établie à 0 USD pour 2023, en partant du principe que tout cofinancement nécessaire serait prélevé sur la ligne budgétaire Consultants/Prestataires de services et que cette ligne budgétaire serait retirée des futurs budgets.

Divers Imprévus (2.4)

14. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir toute dépense imprévue spécifiquement liée aux lignes budgétaires 2.2 et 2.3 (dépenses liées à la contribution de la CTOI aux projets financés par des sources externes) et est établie à 0 USD depuis 2019. Cette ligne budgétaire a été retirée des futurs budgets.

Consultants/Prestataires de services (2.5)

15. Les dépenses totales pour les consultants se composent d'un ensemble de dépenses en lien avec le soutien apporté par les consultants et les prestataires de services pour réaliser les activités du programme de travail. Les dépenses totales correspondant aux consultants et aux prestataires de services en 2023 étaient de 250 354 USD. Cela représente une sous-utilisation d'environ 54%. Cette sous-utilisation s'explique, en grande partie, par un retard pris dans la finalisation d'un contrat scientifique significatif pour évaluer les espèces de prises accessoires dans l'océan Indien. Ce projet ne démarrera qu'en 2024.

Déplacements professionnels (2.6)

16. Les déplacements professionnels incluent surtout les voyages du personnel du Secrétariat pour participer aux réunions de la Commission, mais peuvent inclure certains voyages pour des événements organisés par d'autres organisations. Un plan de voyages trimestriel est obligatoire et est soumis à la FAO pour approbation. Le plan de voyages de 2023 n'a plus été affecté par les restrictions de voyage liées à la COVID-19 et les voyages ont continué comme normalement. Par conséquent, un total de 159 123 USD a été utilisé, soit une sous-utilisation d'environ 4%.

Réunions (2.7)

17. Le budget des réunions en 2023 a été nettement dépassé (de 88 060 USD), ce qui était à prévoir en l'absence de membres proposant d'organiser les réunions de la CTOI, et a été communiqué au CPAF20 en mai 2023. Sur la recommandation du CPAF, la Commission a convenu que si la ligne budgétaire Réunions nécessitait des fonds supplémentaires en 2023, de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement. En 2023, il y avait des économies suffisantes pour couvrir les dépenses excédentaires des réunions. Les dépenses

relevant de cette catégorie ont inclus les voyages du personnel pour assister aux réunions, les infrastructures pour les réunions utilisées à Nairobi (GT-CDS et GTMOMCG), aux Seychelles (GTTN et CTCA) et les transports.

Interprétation (2.8)

18. Les coûts d'interprétation incluaient les honoraires des interprètes (99 015 USD) et les frais de voyage (52 385 USD). Les efforts déployés en vue de réduire le nombre d'interprètes nécessaires ont donné lieu à d'importantes économies dans les frais de voyage. Toutefois, le budget global d'interprétation a été dépassé de 16 400 USD (12%). Une sur-utilisation de jusqu'à 40 000 USD était à prévoir en raison de la tenue des réunions additionnelles (Session extraordinaire et CTCA), ce qui a été communiqué au CPAF20 en mai 2023. Sur la recommandation du CPAF, la Commission a convenu que si la ligne budgétaire Interprétation nécessitait des fonds supplémentaires en 2023, de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement. En 2023, il y avait des économies suffisantes pour couvrir les dépenses excédentaires de la ligne budgétaire Interprétation.

Traduction (2.9)

19. La ligne budgétaire Traduction a été sous-utilisée de 20 566 USD (-18%) en 2023. Cela était dû, en partie, à la variabilité annuelle habituelle du volume de documents nécessitant une traduction et à l'efficacité dans la production des documents.

Équipement (2.10)

20. Le budget Équipement a été sous-utilisé de 15 062 USD (-43%). Il a couvert l'achat de certains nouveaux ordinateurs portables, disques durs, accessoires et un nouveau serveur. De petits meubles ont également été achetés pour les bureaux du Secrétariat.

Dépenses générales de fonctionnement (2.11)

21. Les dépenses générales de fonctionnement incluent un ensemble de dépenses liées au fonctionnement normal du bureau du Secrétariat. Le Tableau 3 présente le détail des coûts pour 2023. La différence entre les frais de fonctionnement budgétisés (76 000 USD) et réels (57 795 USD) représente une économie de 24%.

Impression (2.12)

22. La ligne budgétaire d'impression a été établie à 0 USD pour 2023. Étant donné que la CTOI opère en suivant une politique zéro papier, la ligne budgétaire Impression a été retirée des futurs budgets, à la condition que tous petits travaux d'impression qui pourraient être requis (affiches, etc.) soient financés à partir des Dépenses générales de fonctionnement.

Imprévus (2.13)

23. Comme requis par les dispositions du Règlement financier, une ligne budgétaire Imprévus prévoit des dépenses diverses qui sont assumées par le Secrétariat et qui n'entrent pas dans la structure comptable prédéfinie des dépenses de fonctionnement. Ces fonds n'ont pas été utilisés en 2023.

Fonds de Participation aux Réunions (FPR) (2.14)

24. Un total de 300 179 USD a été prélevé sur le FPR en 2023, nécessitant un transfert de 220 000 USD du budget principal de la CTOI, comme approuvé par la Commission. Les détails sur la situation du FPR sont disponibles dans le document IOTC-2024-SCAF-05.

Contributions additionnelles des Seychelles (3)

25. La contribution additionnelle du Gouvernement des Seychelles a été négociée dans le cadre de l'Accord de Siège de la CTOI. Cette contribution vise à assumer certains frais de fonctionnement du Secrétariat, dont les coûts du consultant en informatique du Secrétariat. En 2023, la CTOI a reçu un total de 32 160 USD des Seychelles. Cette différence positive par rapport au montant budgétisé est due aux fluctuations du taux de change.

Risque de déficits (4)

26. La ligne budgétaire Risque de déficits a été établie à 0 USD en 2023.

Frais de gestion des projets de la FAO (5)

27. Les Frais de gestion des projets de la FAO en 2023 se sont élevés à 144 325 USD, soit une réduction de 19% par rapport au montant budgétisé. La réduction des frais de gestion était proportionnelle aux économies totales du projet en 2023.

Tableau 2. Détails des frais salariaux en 2023 (en USD)

	Personnel de la catégorie des Services Généraux	Personnel de la catégorie Cadres
Salaire base réel	83 080	854 108
Heures supplémentaires / détachement	2 596	-
Plan d'assurance maladie de base	27 174	61 157
Cotisation au Fonds des droits à indemnités de la FAO	42 554	550 178
Plan de pension	16 206	318 519
Post Adjustment	-	439 246
ICRU	4 531	62 131
Ajustement Variation des dépenses de personnel	(12 757)	(80 728)
Total	**163 384**	**2 204 611**
Total général		**2 367 995**

Tableau 3. Détails des dépenses générales de fonctionnement en 2023 (en USD)

Catégorie	Frais réels
Téléphone	**3 328**
Internet	**33 586**
Courrier	**416**
Fournitures de bureau	**2 876**
Eau	**500**
Nettoyage	**5 987**
Fonctionnement et entretien des véhicules	**1 717**
Hébergement et développement web	**8 054**
Photocopieuse et imprimante	**579**
Divers/Système gestion du risque social et environnemental (ESMS)	**751**
TOTAL dépenses générales de fonctionnement	**57 795**

RECAPITULATIF DU BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2023

28. Le Tableau 4 présente un aperçu du bilan financier de la CTOI au 31 décembre 2023.

Dans l'ensemble, le budget de 2023 a été sous-utilisé de 11%.

29. Un montant total de 3 651 731 USD a été utilisé en 2023 par rapport à un budget de 4 109 745 USD (inférieur de 11% au montant budgétisé).

Le total des arriérés de contributions a augmenté d'environ 2% se situant à 2 765 321 USD

30. Le montant cumulé des arriérés de contribution a augmenté, passant de 2 711 107 USD au 31 décembre 2022 à 2 765 321 USD au 31 décembre 2023 (une augmentation d'environ 2%).

31. Le Secrétariat de la CTOI continue à chercher à obtenir le paiement des arriérés de contributions et a pris des mesures sous forme de circulaires générales de rappel et de courriers adressés directement aux CPC.

Fonds de roulement

32. Le Règlement financier de la CTOI (2019) a établi un « Fonds de roulement » pour constituer un mécanisme transparent et stratégique permettant à la Commission de gérer l'utilisation des fonds cumulés à l'avenir. Le paiement des arriérés de contributions de l'Iran en 2022 a rajouté un montant considérable dans le fonds.

33. Au 31 décembre 2023, le FdR présentait un solde de 6 345 624 USD, soit une augmentation de 774 992 USD par rapport au solde à la fin 2022. Cela inclut les intérêts ajoutés au compte.

Fonds de Participation aux Réunions

34. En 2023, le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI a été accru d'un transfert de 220 000 USD à partir du budget principal de la CTOI et de contributions extra-budgétaires reçues de la Chine à hauteur de 17 000 USD. Au 31 décembre 2023, le FPR présentait un solde de 8 153 USD.

35. Les détails sur le FPR sont disponibles dans le document IOTC–2024–SCAF21–05.

Programme Régional d'Observateurs

36. Le Programme Régional d'Observateurs (PRO) s'est poursuivi en 2023. Le contrat du PRO sous-tendant ce programme est géré sur un cycle calendaire de mai à avril. Les contributions, basées sur les estimations des activités en 2023-24, totalisant 738 665 USD ont été reçues de six participants au PRO en 2023. En outre, un montant de 22 626,87 USD a été reçu au titre d'intérêts. Un contrat pour les services du PRO en 2023-24 d'un montant de 735 540 USD a été conclu avec le prestataire de services. Au 31 décembre 2023, le PRO présentait un solde de 52 342 USD, incluant les fonds déjà mobilisés pour le contrat en cours.

37. Les détails sur le PRO sont disponibles dans le document IOTC–2024–CoC21–04a.

Tableau 4. Aperçu du bilan financier de la CTOI au 31 décembre 2023 (en USD).

	Budget de 2023/Utilisation proposée	**Dépenses réelles 2023**	**Solde au 31 décembre 2023**	**Commentaires**
Budget 2023	4 109 745 USD	3 651 731 USD	424 126 USD	
Fonds de roulement	0 USD	0 USD	6 345 624 USD	Inclut le versement d'une contribution volontaire du RU d'un montant de 60 533 USD.
Fonds de Participation aux Réunions	290 000 USD plus contribution extrabudgétaire (17 000 USD)	300 179 USD	8 153 USD	Une contribution extrabudgétaire au FPR d'un montant de 17 000 USD a été reçue de la Chine.
Programme Régional d'Observateurs	N/A	854 487 USD	52 342 USD	Le contrat du PRO sous-tendant ce programme est géré sur un cycle calendaire d'avril à mai.
Arriérés de contributions			(2 765 321 USD)	

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2024–SCAF21–06 qui inclut le Bilan financier et les documents y afférents pour l'exercice financier compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.